

LÉGALES

Tarification conforme à l'arrêté du 14 décembre 2023 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.

ANNONCES ADMINISTRATIVES

ENQUÊTES PUBLIQUES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE LES NOËS-PRÈS-TROYES

Modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Par arrêté n°2024-142 du 17 septembre 2024, la commune de Les Noës-près-Troyes a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur la modification de son PLU.
L'enquête publique se déroulera pendant une durée de 35 jours consécutifs :
DU JEUDI 3 OCTOBRE 2024 à 9H30 AU MERCREDI 6 NOVEMBRE 2024 à 18H30

Les objectifs de cette modification sont de procéder à la mise en compatibilité du PLU avec le Schéma de Coherence Territoriale (SCoT) des Territoires de l'Aube, de mettre à jour le règlement avec les évolutions législatives et réglementaires, d'adapter certaines dispositions du règlement qui se révélant inadéquates à l'usage, d'apporter des ajustements au plan réglementaire, de nature graphique, sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), ainsi que sur les annexes.

Madame Dominique COURTOISON a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne, par décision n°24000055/51, ainsi que sa suppléante Mme Valérie Coulmier.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête publique papier, seront tenus à la disposition du public en Mairie de Les Noës-près-Troyes pendant la durée de l'enquête les lundis/mardis/jeudis/vendredis de 9h à 12h, et du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30. Le public pourra recueillir toutes informations utiles et prendre connaissance du dossier sur un poste informatique mis à disposition à la mairie de Les Noës-près-Troyes aux jours et heures habituels d'ouverture. Toute personne intéressée pourra également prendre connaissance du dossier sur le site internet de la commune en suivant le lien ci-dessous : <https://www.lesnoes.com/les-noes-pres-troyes/urbanisme/modification-du-plu.html>

La décision n°2024ACGE96 émise par l'autorité environnementale compétente de ne pas soumettre la modification du PLU de Les Noës-près-Troyes à évaluation environnementale sera jointe au dossier d'enquête publique, avec l'ensemble des avis des personnes publiques associées et consultées.

Toute personne intéressée pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions soit :

- en Mairie sur le registre d'enquête publique
- les adresser par écrit sous pli cacheté à la commissaire enquêteur à l'adresse suivante :
Madame Dominique Courtoison, commissaire enquêteur
Hôtel de Ville
Place Jules Ferry
10420 Les Noës-près-Troyes

- sur le site de la commune en suivant le lien ci-dessous :
<https://www.lesnoes.com/les-noes-pres-troyes/urbanisme/modification-du-plu.html>

La commissaire enquêteur sera présente en Mairie pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- Jeudi 3 octobre 2024 de 9h30 à 12h
- Samedi 12 octobre 2024 de 10h à 12h30
- Mercredi 6 novembre de 15h30 à 18h30

Toute personne pourra, sur sa demande, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Mairie de Les Noës-près-Troyes.

A l'issue de l'enquête publique, la commissaire enquêteur procédera à la clôture du registre d'enquête publique.

La commissaire enquêteur rendra son rapport et ses conclusions motivées dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête publique au maire de la commune. Une copie dudit rapport et desdites conclusions motivées seront tenues à la disposition du public en Mairie de Les Noës-près-Troyes aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi que sur le site internet de la commune pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique. Elle en adressera copie au président du Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne et à Madame la préfète de l'Aube.

Au terme de l'enquête publique, le Conseil Municipal pourra approuver la modification n°1 du PLU. Le dossier sera adapté en tant que de besoin pour tenir compte des avis des personnes publiques associées et consultées, des observations du public et du rapport de la commissaire enquêteur.

Cet avis est visible sur les panneaux d'affichage en Mairie de Les Noës-près-Troyes et celui du Mail de la Croix aux Filles en face de l'école primaire quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique, et le restera pendant toute sa durée. Cet avis est également publié sur le site internet de la commune et fera l'objet d'une diffusion dans 2 journaux : L'Est Eclair et Libération Champagne dans la rubrique des annonces légales au moins quinze jours avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci. Une copie des deux avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à enquête publique.

L'ÉCONOMIE VOUS PASSIONNE ?

Retrouvez notre
**SUPPLÉMENT
ÉCONOMIE**
pour tout connaître
sur l'actualité
de la région

Rendez-vous chaque MARDI dans vos journaux

L'Est éclair **ECO**

Libération **ECO**
CHAMPAGNE



L'Est éclair

B.P. 532 - 10081 TROYES CEDEX - TÉL. 03.25.71.75.75

ÉDITÉ PAR LA S.A.S. L'EST ÉCLAIR - 1, RUE DE LA VICOMTÉ - 10000 TROYES

IMPRIMÉ PAR LA SA SOCIÉTÉ DU JOURNAL L'UNION - 6, RUE GUTENBERG - 51083 REIMS CEDEX

PRÉSIDENTE, DIRECTRICE DE LA PUBLICATION : GÉRALDINE BAEHR

ASSOCIÉ UNIQUE : SAS NEW POLE CAP (NPCI)

ABONNEMENTS : L'EST ÉCLAIR - SERVICE CLIENTS - CS 10549 - 59023 LILLE CEDEX - TÉL. 03 66 690 406

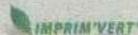
TARIF ABONNEMENT PAPIER POUR 12 MOIS : 529 €

PRÉLÈVEMENT MENSUEL : 41,90 € (EN MOYENNE)

TARIF ABONNEMENT NUMÉRIQUE 1 AN : 219 €

COMMISSION PARITAIRE : N° 0426396412 - ISSN : 0243-2056

LE GROUPE OPTÉ POUR DES MATÉRIAUX RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT : PAPIER, LES ENDROS (SANS COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILS) ET LE SENGAGE AUSSI AVEC EDDF/ID. DE JOURNAL POUVANT ÊTRE RÉCYCLÉ



PROVENANCE DU PAPIER : FRANCE, SUÈDE. LES PAPIERS UTILISÉS SONT CERTIFIÉS PEFC. TAUX DE FIBRES RECYCLÉES : SUPÉRIEUR À 50 % ET JUSQU'À 100 % LA FABRICATION DE CE JOURNAL A GÉNÉRÉ L'ÉMISSION DE 36 6 EDI CO2

